

9C-Restauration de la continuité- Bassin de l'Ardèche

N° et Titre Objectif:

9-Poursuite de la restauration de la continuité

Domaine:

Gestion

Priorité:

Forte (1)

Région(s) concernée(s):

Région AURA

Cours d'eau Ardèche, Beaume, Chassezac

Contexte et enjeux:

Le bassin de l'Ardèche constitue la seconde population d'apron la plus importante du bassin rhodanien.

Les éléments marquants des dernières années sont une progression du linéaire sur l'Ardèche en amont et en aval, notamment d'un tronçon allant de Lanas au seuil de Pont d'Ucel sur environ 15 km suite à l'équipement en passe à poissons du seuil de Lanas, ainsi que sa présence à l'aval des gorges de l'Ardèche permettant d'envisager à court terme son retour sur le Rhône pour peu que les ouvrages à l'aval soient pris en compte, le seuil de la Confluence apparaît ainsi stratégique dans un objectif de reconquête du Rhône. Notons également son retour sur le Chassezac en effectif suffisamment important pour l'observer chaque année.

Sur ce bassin subsistent des ouvrages prioritaires précédemment inscrit au PNA 2012-2016 non encore traités pour permettre le passage de l'espèce vers l'amont et/ou pour faciliter son passage vers l'aval et éviter des risques de blessure ou de mortalité lors de leur franchissement. Parmi eux les plus problématiques sont le seuil des brasseries à Ruoms à l'origine d'une différenciation génétique entre les sous-populations amont et aval mais qui devrait être équipé en 2019, et le seuil de Rosières sur la Beaume empêchant toute extension de la population vers l'amont.

Acquis PNA 2012-2016 :

Equipement du seuil de Mas Neuf (ROE21214) en 2013 d'une passe à bassins successifs à fentes verticales latérales profondes et rugosité de fond.

Le seuil des brasseries (ROE21250) a fait l'objet d'une étude de devenir avec scénarii de dérasement ou arasement dans l'hypothèse d'un non renouvellement de l'autorisation de la microcentrale qui était arrivée à échéance, scénarii qui n'ont pas abouti. Un projet d'équipement avec une passe à bassins et un dispositif de dévalaison avec une grille plus fine devant les turbines est en cours dans le cadre du renouvellement de l'autorisation.

Le seuil de Rosières (ROE23221) a fait l'objet d'études préalables avec projet d'équipement d'une passe à poissons. Le dispositif retenu dans un premier temps consistait à l'aménagement d'une passe à macrorugosités couplé à un chenal aménagé. En l'absence de consensus des élus locaux, le projet a été revu et un compromis trouvé consistant en l'ouverture d'une échancrure et la désobstruction d'une arche centrale. Toutefois, pour des raisons de sécurité, cette dernière a été refermée en 2017. depuis, le commencement ces travaux font l'objet d'une forte opposition locale et en 2018,

l'échancrure a été refermée à 2 reprises et réouverte 1 fois illégalement. Les fermetures ont engendré à deux reprises un assec sur plusieurs kilomètres à l'aval du seuil entraînant des mortalités piscicoles importantes. Une procédure judiciaire est en cours. En 2019, l'échancrure n'a pas été réouverte et la concertation doit être relancée pour définir une nouvelle solution d'aménagement. Le seuil de Sous-Roche (ROE21235) a fait l'objet d'étude préalable en 2012 et les travaux d'équipement étaient prévus en 2013 ou 2014. Les travaux devraient avoir lieu en 2019.

Résultats attendus ou question à laquelle on cherche à répondre:

- Amélioration de la circulation des individus pour leur permettre d'accéder aux habitats recherchés aux différentes saisons (reproduction, croissance, refuge)
- Amélioration du brassage génétique
- Augmentation du linéaire de présence de l'espèce pour améliorer sa résilience face au changement climatique ou en cas de pollution, crue, sécheresse exceptionnels

Description de l'action:

Le tableau suivant recense l'ensemble des ouvrages nécessitant d'être traités pour rétablir la circulation de l'espèce sur le bassin de l'Ardèche, ceci pour accroître la taille de la population et faciliter son brassage génétique, garant d'un meilleur potentiel adaptatif face aux changements de toute nature. La meilleure solution pour retrouver une continuité écologique et sédimentaire ainsi que des habitats diversifiés reste l'effacement des ouvrages, toutefois ce scénario n'est pas toujours envisageable au regard des autres usages. Le choix se portera alors sur un équipement en passes à poissons adaptées à l'apron dont les critères de dimensionnement permettent le franchissement de l'ensemble des espèces piscicoles. Ce tableau peut également comprendre des projets susceptibles d'aller à l'encontre des objectifs recherchés et qui nécessiteront un suivi et une vigilance particulière.

| Cours d'eau | Code ROE | L1 | L2 | Nom | Maitrise d'ouvrage | Descriptif du projet | Calendrier prévisionnel des travaux |
|-------------|----------|--------|--------|---------------------------------|--------------------|--|-------------------------------------|
| Ardèche | ROE21328 | L1_465 | L2_187 | Seuil de Dugradus | | Ouvrage dégradé, plan d'eau du club de canoës. Projet déposé par la Fédération de Pêche pour arasement partiel, mais autre projet porté par les communes avec équipement passe. A cela s'ajoute des problèmes liés à la propriété de l'ouvrage | ? |
| Ardèche | ROE21312 | L1_465 | L2_187 | Seuil aval pont d'Ucel | ASA Saint Privat | projet en cours mais actuellement bloqué par des difficultés de financement | ? |
| Ardèche | ROE21250 | L1_465 | L2_187 | Seuil des Brasseries | Privé | passé à bassins à fentes avec macrorugosités de fond compatible pour l'apron | 2019 |
| Ardèche | ROE21235 | L1_467 | L2_187 | Seuil de Sous-Roche | Privé | passé à bassins successifs à double fentes verticales latérales profondes + rugosité de fond + dispositif de dévalaison | 2019 |
| Ardèche | ROE21181 | L1_466 | - | Seuil de Saint Martin d'Ardèche | DDT | Le propriétaire a décidé de renoncer à son droit d'eau. L'ouvrage va retomber dans le domaine public fluvial. Une étude sur son devenir est engagée par la DDT. | ? |

| | | | | | | | |
|-----------|----------|--------|------------|--|---|---|-----------|
| Ardèche | ROE21167 | L1_466 | - | Seuil de la Piboulette / des Biordonnes | EPTB | S'inscrirait dans une étude de restauration géomorphologique de la basse Ardèche, secteur Biordonnes | 2022 |
| Ardèche | ROE30981 | L1_466 | - | Seuil de la confluence | CNR | Existence d'une passe à macrorugosités dont la franchissabilité pour l'apron serait à évaluer compte tenu du positionnement stratégique de l'ouvrage. Pas de projet prévu. | |
| Chassezac | ROE23215 | L1_488 | L2_19 1 | Seuil de Chambonas, le Puech ou seuil de Vompdes | Privé (projet de transfert vers ASA de Vompdes) | Etude en cours par l'EPTB Ardèche Ouvrage privé | 2020 |
| Chassezac | ROE23216 | L1_488 | L2_19 1 | Seuil de Ganivay | Mairie des Vans | Etude en cours par l'EPTB Ardèche | 2020 |
| Chassezac | ROE23219 | L1_488 | L2_19 1 | Seuil de Gravières | ASA Gravières-Marvignes | Diagnostic en cours par l'EPTB Ardèche | ? |
| Chassezac | ROE23217 | L1_488 | L2_19 1 | Seuil de Chambonas Belvezet ou seuil Plot | ASA du Plot | Etude en cours par l'EPTB Ardèche. Brèche ouverte 8 mois sur 12 | ? |
| Beaume | ROE23221 | L1_486 | L2_19 0 | Seuil de Rosières | Non défini | Ouverture partielle du seuil en 2016. En 2017: fermeture de l'arche centrale pour sécurité. En 2018: 2 fermetures et 1 ouverture illégales de l'échancrure. L'échancrure est restée fermée depuis. Reprise de la concertation par l'EPTB Ardèche en 2019. | ? |
| Beaume | ROE23223 | L1_486 | L2_19 0 | Projet d'ouvrage seuil petit Rocher | Commune de Joyeuse et Rosières | Projet de réaménagement par les élus locaux d'un seuil amovible pour la baignade. Le projet actuel ne propose pas de dispositif permettant le maintien de la continuité biologique pendant cette période estivale où les besoins en migration peuvent être essentiels pour rechercher vers l'amont des conditions de milieux plus favorables. | Vigilance |

Indicateurs de suivi:

Nombre d'études projets réalisées

Suivi des populations d'aprons et autres espèces piscicoles

Indicateurs de réalisation:

Nombre d'ouvrages équipés ou effacés

Linéaire décloisonné

Pilote de l'action et pilote(s) associé(s):

EPTB Ardèche, ASAs, DDT, AFB, CNR, FDPPMA...

Partenaire(s) pressenti(s):

AFB, FDPPMA,

Coûts estimatifs:

Ardèche : données de coûts estimatifs uniquement pour les travaux, les coûts internes (moyens humains) ne sont pas évalués

- Estimation coût arasement barrage de Dugradus (étude Fédé de Pêche) : 88 500€ HT
- Coût prévisionnel création PAP seuil des Brasseries : 800 100€ HT
- Coût prévisionnel création PAP seuil Sous-Roche : 1 098 865€ HT
- Seuil de St Martin : pas de montant prévisionnel
- Seuil des Biordonnes : montant global de l'opération de restauration morphologique incluant la thématique continuité = 420 000€ HT

Financements pressentis:

Agence de l'eau RMC, Région AURA, Département de l'Ardèche

Autres espèces bénéficiant de l'action de manière directe ou indirecte:

Anguille, Alose feinte du Rhône, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Toxostome, Blageon, truite de rivière, Loutre, oiseaux piscivores.